

Epargne salariale : que peut-on attendre du « Déblocage 2013 » ?

Le déblocage anticipé de l'épargne salariale, sans justification et pour une durée de 6 mois, n'est pas une nouveauté. Depuis 2004, on ne décompte pas moins de trois « déblocage exceptionnel ». Et pour quel résultat ?

Le déblocage de 2004 avait concerné près d'un quart des bénéficiaires pour un montant de 16 milliards d'euros. En 2008, le déblocage Sarkozy n'intéressait déjà plus qu'un peu moins de 20% des salariés pour un montant de 3.9 milliards d'euros (dont la moitié sera réinvesti non pas dans la consommation immédiate mais dans le Livret A et des livrets non bloqués, fiscalisés, bénéficiant largement aux banques).

Les messages envoyés par les gouvernements qui se succèdent sont pour le moins contradictoires : il faut pérenniser l'épargne salariale à tout prix. Cependant, elle est de plus en plus taxée. On assiste ainsi sous la présidence Hollande, à un quasi triplement du forfait social supporté par l'entreprise, passant de 8% à 20%. Ces taxes rendent l'épargne salariale beaucoup moins intéressante à mettre en place ou à développer pour l'entreprise et en particulier pour la PME. Les spécialistes de l'épargne salariale dont fait partie Quilvest Gestion, souhaiteraient qu'un cap clair soit tenu.

La vocation de l'épargne salariale est régulièrement détournée, spécialement à chaque fois que la consommation en France est en berne. Plus grave encore, pour les PME qui auraient développé ces dispositifs en proposant des actions de l'entreprise (donc sans versement immédiat d'argent), la monétisation de ces actions pourrait entraîner des difficultés de trésorerie..... Les sorties anticipées concernant l'actionnariat salarié à travers l'épargne salariale seront elles exclues de la mesure ? Les résultats de ce troisième déblocage anticipé seront donc à scruter avec le plus grand intérêt.

Guillaume Morand, Responsable Epargne Salariale chez Quilvest Gestion, est à votre disposition pour toutes informations.

Contacts presse

Agence Fargo
Aurélie Lustremant
Tel : 01 44 82 95 51
alustremant@agencefargo.com